



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 mars 2011

Original : anglais/français

---

### Comité chargé des organisations non gouvernementales

Reprise de la session ordinaire de 2011

16-24 mai 2011

### Rapports quadriennaux pour la période 2005-2008 soumis, par l'intermédiaire du Secrétaire général, par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en vertu de la résolution 1996/31 du Conseil

#### Note du Secrétaire général

#### Table des matières

	<i>Page</i>
1. Projets Information-santé pour les adolescents . . . . .	2
2. African Women Empowerment Guild . . . . .	3
3. Bangladesh Mahila Parishad . . . . .	4
4. Voix canadienne des femmes pour la paix . . . . .	5
5. Association démocratique populaire des femmes ukrainiennes – DIYA . . . . .	6
6. Fondation pour la promotion de la santé et le développement de la recherche . . . . .	7
7. Fédération générale des femmes arabes . . . . .	8
8. Global Rights . . . . .	10
9. Institut d'études sur la sécurité . . . . .	13
10. National Council on Family Relations . . . . .	14
11. Union des juristes arabes . . . . .	15
12. Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	17



## **1. Projets Information-santé pour les adolescents**

**Statut consultatif spécial depuis 2005**

### **I. Introduction**

#### **A. Changements importants apportés à l'organisation**

Pendant la période considérée, l'organisation a élargi ses activités de 3 à 12 États du Nigéria. Elle a aussi levé plus de 3 millions de dollars de fonds, ce qui lui permet d'élargir considérablement son activité.

### **II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies**

Pendant la période considérée, l'organisation a reçu une aide de diverses fondations pour ses nombreux projets sur des questions telles que l'éducation sexuelle des jeunes, la santé de la procréation, la création de capacités institutionnelles (Packard Foundation), la vie familiale et la lutte contre le VIH et le sida (Fondation Ford, Fondation MacArthur). Elle a également participé à des activités de dépistage volontaire, de formation des filles et des garçons, d'échange de jeunes et de placement de bénévoles. L'organisation célèbre également chaque année la Journée mondiale de la lutte contre le sida et la Journée internationale de la femme.

Pendant la période considérée, l'organisation a organisé des stages de formation à l'intention de dirigeants traditionnels sur des questions telles que la situation des femmes et des jeunes, la santé de la procréation, la maternité sans risque et la lutte contre le sida. L'organisation a également donné des conseils à d'autres ONG pour améliorer leur cadrage et les a aidées à élaborer des plans d'action à long terme; elle a participé à la remise en état de cliniques, à la relance des comités locaux de santé publique et elle a organisé des visites à domicile.

#### **Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement**

L'organisation s'occupe de questions telles que l'enseignement de la nutrition, l'acquisition de compétences lucratives, la formation des maîtres, la sensibilisation à l'égalité des sexes et la santé maternelle. Elle dispense aussi des soins de qualité aux futures mères, aide à former des soignants et à sensibiliser l'opinion à la prévention du sida.

## **2. African Women Empowerment Guild**

**Statut consultatif spécial depuis 2005**

### **I. Introduction**

L'African Women Empowerment Guild est une organisation comptant 20 femmes volontaires. Elle est gérée par un conseil d'administration et un organe directeur. L'organisation a été fondée en 1995 mais a commencé à fonctionner en 1996 et a été enregistrée en octobre 2002. Elle est membre de l'Association mondiale des ONG et est représentée aux sessions de la Commission de la condition de la femme, au Siège de l'ONU.

### **Objectifs de l'organisation**

L'organisation cherche à susciter une prise de conscience des droits des femmes et des divers abus qui constituent une violation de ces droits.

### **II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies**

Pendant la période considérée, l'organisation a mené un projet pilote dans l'État d'Edo, au Nigéria, dans le cadre d'un projet de création de comités scolaires de la *Civil Society Action Coalition on Education for All*. Elle a également organisé ou soutenu le dépistage gratuit, volontaire et confidentiel du VIH dans l'État nigérian d'Edo et en 2007 a participé à un projet du cycle 5 du Fonds mondial pour la lutte contre la tuberculose et le sida, entreprenant à cet effet une action militante, de mobilisation sociale, de communication, de conseil et de dialogue au niveau local. Avant les élections législatives de 2007 au Nigéria, l'organisation, avec l'aide du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a formé des groupes de femmes dans deux États du Nigéria à des questions telles que la protection des mandats, le démarchage politique, la mobilisation locale afin d'étendre le rôle des femmes dans la vie politique et de les faire accéder à des positions électives dans les partis politiques et le gouvernement du pays.

L'organisation a également contribué à des projets sur des questions comme la santé des femmes et la mortalité maternelle, le développement local, la défense des droits des femmes et la lutte contre la traite des femmes, notamment avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

### **3. Bangladesh Mahila Parishad**

**Statut consultatif spécial depuis 1997**

#### **I. Introduction**

##### **A. Objectifs de l'organisation**

Bangladesh Mahila Parishad est une organisation bénévole dont la mission est de promouvoir l'égalité des sexes par des activités d'autonomisation de la femme. Elle est financée principalement par l'ambassade de Norvège au Bangladesh, par les cotisations des membres, par des dons de la société civile et par des bourses d'études.

##### **B. Changements importants apportés à l'organisation**

Pendant la période considérée, l'organisation a élargi ses activités au niveau local et augmenté le nombre de ses filiales, qui est maintenant de 1 626. Les organisations partenaires ont également augmenté et sont maintenant 52.

#### **II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies**

L'organisation contribue à des manifestations locales et nationales, chaque année, pour célébrer la Journée internationale de la femme, la Journée mondiale de la prévention de la maltraitance à l'égard des enfants et la Journée des droits de l'homme.

##### **A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires**

En 2005, l'organisation a participé à l'examen décennal du Programme d'action de Beijing, réalisé par les soins de la Commission de la condition de la femme à sa quarante-neuvième session. Elle a également assisté à un atelier sur les droits de l'homme et les questions de gouvernance organisé au Bangladesh par le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et à la cinquième Conférence ministérielle régionale de l'Asie du Sud, tenue à Islamabad et organisée par UNIFEM dans le cadre de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing. En 2006, l'organisation a participé à un programme international de formation sur le VIH et le sida et à plusieurs activités relevant de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En 2006 elle a également pris part à une consultation, organisée par le PNUD, sur la démocratie et les droits de l'homme et à des manifestations pour célébrer la Journée internationale de la femme, et à une réunion d'information à l'intention des ONG, organisée par la Banque asiatique de développement.

## **B. Coopération avec des organes des Nations Unies**

Pendant la période considérée, l'organisation a reçu l'appui d'UNIFEM, de l'*International Women's Rights Action Watch Asia Pacific*, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), du Fonds mondial pour les femmes et d'un consortium de donateurs locaux. Elle a également continué à suivre l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a aidé à rédiger un rapport parallèle sur l'application de la Convention. Ce rapport a été soumis à un groupe de 38 organisations de défense des droits des femmes, des ONG et des organisations internationales de financement. L'organisation a contribué à la rédaction d'un rapport pour l'examen périodique universel et a publié une déclaration sur l'égalité des sexes et le sida à la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York en mars 2009.

## **C. Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement**

L'organisation mène une action de mobilisation et de démarchage ainsi que de prise de conscience sur des questions telles que la santé des adolescentes, la santé de la procréation, la lutte contre le VIH et le sida, la défense des droits de l'homme, la santé maternelle et infantile, ainsi que la nutrition dans les écoles, les collèges, le lieu de travail et la communauté locale. Elle cherche également à augmenter le nombre de candidates aux postes électifs et d'élues au parlement.

## **4. Voix canadienne des femmes pour la paix**

Statut consultatif spécial depuis 1997

### **I. Introduction**

#### **Objectifs de l'organisation**

Il s'agit d'une organisation nationale bénévole fondée en 1960. Elle travaille à la défense des droits fondamentaux des femmes pour un partage égal des responsabilités politiques dans la recherche de la paix et de la sécurité.

### **II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies**

#### **A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires**

Pendant la période considérée, l'organisation a été représentée aux sessions de a) la Commission de la condition de la femme, à New York, b) la Commission canadienne pour l'UNESCO, à Montréal, c) du Conseil des droits de l'homme, à Genève, d) la Commission du développement durable, à New York.

## **B. Coopération avec des organes des Nations Unies**

Pendant la période considérée, l'organisation a été représentée : a) aux conférences d'ONG organisées par le Département de l'information de l'ONU, à New York et à Paris; b) à un atelier du PNUD sur la diaspora kényane, à Nairobi, c) à une réunion du Comité préparatoire de l'examen décennal du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à New York.

Elle a participé également aux manifestations suivantes : a) des voyages de consultation et des réunions publiques sur la Commission de la condition de la femme; b) des activités annuelles de célébration à Hiroshima et Nagasaki pour une suppression complète des armes nucléaires; c) des conférences nationales sur les femmes et la paix, le désarmement, la non-violence et l'énergie propre durable, d) divers débats sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, e) des campagnes telles que « Venir à bout de la pauvreté », f) des conférences publiques sur l'abolition de la guerre, sur les femmes et le développement, la lutte contre la traite et la démilitarisation, g) un colloque sur la consolidation de la paix au Rwanda, h) une communication sur l'impact de la guerre sur la jeunesse, à l'occasion du soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, i) des ateliers à l'attention des jeunes Somaliens sur l'égalité des sexes, comme le demandent les conclusions convenues de la Commission de la condition de la femme, j) un forum public contre les armes nucléaires.

Toujours pendant la période considérée, l'organisation a signé une lettre ouverte au Secrétaire général intitulée « Tenir les hauts dirigeants des Nations Unies responsables des abus et de l'exploitation sexuels par le personnel des Nations Unies dans les opérations de paix » et a publié des déclarations à l'intention de la Commission de la condition de la femme.

## **5. Association démocratique populaire des femmes ukrainiennes – DIYA**

**Statut consultatif spécial depuis 2001**

### **I. Introduction**

L'Association démocratique populaire des femmes ukrainiennes – DIYA a été fondée en 1997. C'est une fédération de 27 organisations régionales qui comptent 52 900 adhérentes. Elle travaille avec des administrations et participe aux initiatives législatives, notamment par la rédaction de documents publics.

### **II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies**

Pendant la période considérée, l'organisation a mené des activités de protection des droits de l'enfance, notamment en créant des foyers de type familial pour les orphelins et les enfants privés de soins maternels ou de famille d'accueil. Elle a également aidé à distribuer des secours aux personnes ayant souffert de

violence domestique et elle a pris part à des débats et des conférences sur la célébration de la Journée des droits de l'homme et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ainsi que sur la législation ukrainienne relative aux soins et à la garde des enfants et à la condition féminine. L'organisation a assisté à la cinquantième et à la cinquante-deuxième sessions de la Commission de la condition de la femme à New York, à des réunions sur l'égalité des droits et sur les droits de l'homme. Elle a participé à l'organisation de la contribution de l'Ukraine à un concours des Nations Unies sur l'égalité des sexes et a coopéré à cette occasion avec le Ministère ukrainien de la famille, de la jeunesse et des sports. L'organisation a été présente lors de la signature des mémorandums d'accord entre le PNUD et des administrations publiques régionales ukrainiennes et des conseils régionaux sur l'application du programme de développement sexospécifique régional, soumis pour examen aux spécialistes du PNUD.

## **6. Fondation pour la promotion de la santé et le développement de la recherche**

**Statut consultatif spécial depuis 2001**

### **I. Introduction**

La Fondation pour la promotion de la santé et le développement de la recherche est une organisation non gouvernementale à but non lucratif. Elle représente aujourd'hui, dans sa dix-neuvième année, un véritable moyen de soulager les souffrances des plus démunis et est un facteur positif pour la santé et la recherche. L'organisation concentre son action autour de trois axes principaux : les actions humanitaires et de solidarité, l'action de prévention (par exemple contre le VIH et le sida, la toxicomanie, la malnutrition et pour l'environnement) et les actions d'information, de formation et de recherche.

### **II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies**

Afin de promouvoir la santé publique et de développer la recherche en sciences médicales et psychologiques, l'organisation assure des consultations et un suivi psychologique aux enfants victimes de violence dans ses 12 centres de soins psychologiques. Elle mène des campagnes de sensibilisation à l'adresse des pouvoirs publics et des populations en faveur de la protection de la santé et de l'équilibre social. Elle a conduit des actions de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, le VIH/sida, la toxicomanie, la malnutrition, le diabète et la grippe aviaire. Grâce à l'organisation, plus de 800 personnes des régions du Sahara, dont 70 % sont âgées de plus de 55 ans et souffrant de cataracte, ont pu bénéficier gratuitement d'une intervention chirurgicale. Aujourd'hui, dans la région d'Adrar, une consultation d'acuité visuelle concernant 120 000 écoliers du primaire a été ouverte et permettra à des enfants mal-voyants de recevoir des lunettes.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, l'organisation est membre du Comité national de lutte contre le sida et du Mécanisme de coordination par pays du Fonds mondial en Algérie. Ainsi, l'organisation participe non seulement à la

définition des stratégies de lutte contre le VIH/sida en Algérie mais également aux politiques de prévention de cette maladie.

Les contributions de l'organisation au développement social et à la solidarité permettent notamment de distribuer des cartables et des doses de lait aux écoliers des communes pauvres ainsi que des repas complets, des machines à coudre et des chaises roulantes aux familles démunies.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, l'organisation a mis en place un centre d'information et de documentation sur l'environnement à Bentalha (Alger).

Dans le cadre de la promotion des droits de l'homme et de l'enfant, l'organisation a mis en exergue les droits fondamentaux consacrés par la Charte universelle des droits de l'homme et la Constitution algérienne, et promeut l'adoption de comportements citoyens, le respect du droit constitutionnel et le soutien des principes de démocratie et de bonne gouvernance.

L'organisation continue son action pour la promotion des droits de l'enfant en Algérie grâce à l'observatoire créé afin de lancer des études et des campagnes d'information en faveur de la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, ratifiée par l'Algérie en 1992.

Chaque année, l'organisation célèbre différentes journées mondiales, notamment celles relatives aux droits de l'enfant et de la femme, de l'alimentation, de la lutte contre le sida et de l'environnement. Toutefois, durant toute l'année, les dirigeants de l'organisation ne cessent de mettre en valeur le respect des droits de l'homme, de la femme, des enfants, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

## **7. Fédération générale des femmes arabes**

### **Statut consultatif spécial depuis 1985**

#### **I. Introduction**

La Fédération générale des femmes arabes a été fondée en 1944; elle est dotée du statut consultatif auprès du Conseil depuis 1985. C'est une organisation régionale de femmes regroupant 20 organisations nationales, une dans chaque pays arabe, et compte un million de membres travaillant avec des organisations arabes et internationales sur des questions telles que la paix, la justice, les droits de l'homme et le développement à l'appui des plans et programmes des Nations Unies.

#### **A. Objectifs de l'organisation**

L'organisation s'attache à : a) faciliter l'avènement de la paix et de la justice; b) défendre les droits de la femme arabe et l'émanciper pour qu'elle exerce ses droits; c) améliorer la condition féminine et la participation des femmes au développement socioéconomique de leur pays; d) développer la coopération et la solidarité entre les organisations arabes et internationales de femmes; e) éliminer toutes les formes de discrimination; f) renforcer le système des Nations Unies et



l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ainsi que les autres objectifs des Nations Unies relatifs à l'égalité sociale et l'équité économique.

## **B. Changements importants apportés à l'organisation**

Pendant la période considérée, l'organisation a intensifié ses relations avec la communauté internationale, les ONG, le Conseil des droits de l'homme et les organismes des Nations Unies. À sa réunion annuelle, tenue en 2005 à Sana'a, l'organisation a élu sa Secrétaire générale et son bureau, et a confirmé le Yémen comme pays d'accueil de son siège.

## **II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies**

### **A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires**

Pendant la période considérée, l'organisation a continué à soutenir les efforts de paix des Nations Unies, elle a contribué aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires et a assisté à des conférences et des réunions d'autres organismes des Nations Unies. Elle a tenu des réunions avec d'autres ONG pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, notamment par des déclarations orales sur la situation des droits de l'homme et les actions proposées. Elle a également assisté à la cinquième, la septième, la huitième et la neuvième sessions du Conseil des droits de l'homme, au cours desquelles elle a communiqué des information sur : a) la promotion et la protection des droits de l'homme; b) les droits de l'homme et leurs effets sur l'enfance; c) le renforcement de la défense des droits de l'homme; d) les violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés; et e) la situation des droits de l'homme appelant l'attention du Conseil économique et social. L'organisation a communiqué les résultats de ces sessions à ses membres avec des propositions d'action aux niveaux local et régional. Elle a également coparrainé des manifestations parallèles durant ces sessions et présenté des exposés sur un ensemble de questions à une table ronde, lors de débats et de séminaires visant à sensibiliser la communauté internationale des ONG aux violations de la Charte des Nations Unies, des conventions et du droit international et humanitaire. L'organisation a présenté deux déclarations sur les droits de l'homme et la traite des êtres humains au nom d'un groupe d'ONG à la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme, tenue à Genève en 2005. Elle a participé à des réunions d'ONG à la soixante-deuxième et dernière session de la Commission, tenue à Genève en 2006. L'organisation a assisté en 2007 et 2008 aux réunions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban, tenue en 2009. Elle a participé aussi aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions de la Commission de la condition de la femme et continué à suivre l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Avec la Commission du développement durable, l'organisation a continué à suivre les effets de la Conférence de Rio de 1992 concernant les activités relatives à la pollution, la production et l'élimination des déchets, l'énergie nucléaire, le désarmement et les établissements humains.

## **B. Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement**

Pendant la période considérée, l'organisation a coopéré avec de nombreuses ONG sur un ensemble d'actions régionales et mondiales concernant des questions traitées par les Nations Unies et définies dans les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment sur la perspective sexospécifique et la perspective de l'enfance, le règlement des conflits et le développement et l'application du droit international et du droit humanitaire et la justice pour tous.

## **8. Global Rights**

**Statut consultatif spécial depuis 1989**

### **I. Introduction**

L'association, fondée en 1978, contribue à créer des capacités et défend les droits de l'homme au plan international, elle travaille avec des militants en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour défendre les droits des populations défavorisées.

### **Objectifs de l'organisation**

Le principe du programme est une volonté profonde d'élargir l'accès à la justice au profit des pauvres et des groupes démarginalisés, de défendre les droits des femmes et l'égalité des sexes et de faire progresser l'égalité raciale et ethnique.

### **II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies**

Pendant la période considérée, l'organisation a mené les activités et initiatives suivantes dans l'esprit de l'action des Nations Unies :

**Afghanistan.** Elle a administré un programme de formation pour faciliter le placement des étudiants en droit dans les administrations publiques, notamment dans le secteur judiciaire, dans les groupes de défense des droits des femmes et comme dispensateurs d'aide juridique. Elle a réalisé une étude sur la violence contre les femmes.

**Bosnie-Herzégovine.** L'organisation a aidé des militants et des juristes à appliquer au niveau national les normes internationales des droits de l'homme, à faire connaître les violations de ces droits et à exiger une plus grande transparence de l'activité législative.

**Burundi.** Elle a réalisé des activités relatives aux droits de l'homme, à la connaissance du droit auprès des femmes et des jeunes, et elle a travaillé avec des militants des droits de l'homme pour promouvoir une réforme du droit et demander que les auteurs de crimes de guerre soient tenus de rendre compte de leurs actes.

**République démocratique du Congo.** L'organisation a travaillé à une plus grande participation de la société civile à la transition après le conflit dans le pays, elle a formé des dirigeants de la défense des droits de l'homme pour, avec eux, examiner la réforme, exiger la fin de l'impunité pour les crimes de guerre, remédier au dysfonctionnement du secteur judiciaire et lutter contre la violence sexiste et sexuelle.

**Inde.** L'organisation a formé des militants et des juristes pour mettre au point et appliquer des stratégies juridiques et mobilisatrices pour répondre aux contraintes qui empêchent les femmes de défendre leurs droits.

**Amérique latine.** L'organisation a aidé des groupes représentant la population d'origine africaine à participer à la vie politique et à défendre leurs droits avec l'aide des institutions régionales et internationales de défense des droits de l'homme.

**Libéria.** L'organisation a cherché à réduire les obstacles institutionnels et relatifs à l'information, à la participation des ONG à la gouvernance, et à défendre les droits de l'homme par une action militante efficace aux niveaux national et local.

**Mongolie.** L'organisation a aidé des ONG, des juristes et des militants locaux à se former en réseaux et à entrer en relation avec la presse, nouvellement indépendante, à intégrer la jurisprudence internationale des droits de l'homme dans les théories juridiques et à créer des stratégies novatrices de règlement des différends.

**Maroc.** L'organisation a aidé des femmes analphabètes ou partialement analphabètes à comprendre et interpréter le nouveau code de la famille et elle a collaboré avec un réseau d'organisations rurales et urbaines pour recommander l'adoption d'une loi réprimant la violence contre les femmes.

**Népal.** L'organisation a mené au niveau local des recherches sur les femmes appartenant aux groupes Dalit, Madhesi et Adivasi pour déterminer leurs aspirations et leurs souhaits dans l'optique d'une nouvelle constitution népalaise.

**Nigéria.** L'organisation a formé des partenaires locaux pour mobiliser leur soutien à des initiatives relatives à la constitution du Nigéria, au système pénal et aux consultations électorales.

**Sierra Leone.** L'organisation a travaillé avec des organisations locales pour mettre au point des stratégies d'accès à la justice, en particulier en milieu rural.

**États-Unis.** L'organisation a mené un programme de lutte contre la discrimination raciale et l'exploitation des travailleurs ménagers en intégrant une démarche inspirée des droits de l'homme. Elle a également contribué à une initiative dénonçant les violations des droits de l'homme sur la base de l'orientation sexuelle réelle ou perçue des individus, de leur identité sexuelle ou de leur expression sexuelle.

L'organisation a travaillé à une initiative relative aux ressources naturelles et aux droits de l'homme avec des organisations de la société civile en République démocratique du Congo, en République du Congo et en Guinée équatoriale pour faire en sorte que l'extraction des ressources naturelles réponde aux normes internationales et aux meilleures pratiques du secteur, et que les populations affectées aient bien les moyens de défendre leurs droits économiques et sociaux.

Soucieuse de la lutte contre la traite des personnes, l'organisation s'est alliée à des organismes et administrations des pays d'Amérique centrale pour faire en sorte que la réponse voulue soit donnée à la traite des personnes prenant la forme de travail forcé, d'asservissement et de servitude, conformément aux normes reconnues internationalement en matière de droits de l'homme.

Pour son projet « Passerelle pour la mobilisation » l'organisation a retenu environ 20 défenseurs des droits de l'homme dans le monde pour faciliter leur participation à des sessions de la Commission des droits de l'homme à Genève.

#### **A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires**

L'organisation était représentée à des sessions du Comité des droits de l'homme en 2007, 2008 et 2010, et à des conférences régionales en 2008 en vue de préparer l'examen, en 2009 à Genève, de la Conférence de Durban en Afrique et en Amérique. Elle a participé aussi à des conférences régionales et réunions préparatoires pour la Conférence mondiale contre le racisme, tenue à Santiago en 2006 et a coordonné la participation d'associations pendant la visite en République dominicaine du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, ainsi que de l'Expert indépendant sur les questions relatives aux minorités.

#### **B. Coopération avec des organes des Nations Unies**

Pendant la période considérée, l'organisation a assuré une formation en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Nicaragua, au Panama et en République dominicaine sur les questions que traitent le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination raciale, l'Expert indépendant sur les questions relatives aux minorités, le mandat du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, ainsi que le processus d'examen de Durban.

Aux États-Unis, l'organisation a mené plusieurs programmes de formation sur le plaidoyer, la défense des droits de l'homme et le système international de défense des droits de l'homme. Elle a également aidé à coordonner la réponse de la société civile américaine au Comité contre la torture et au Comité des droits de l'homme, aidé l'Union américaine des libertés civiles à préconiser un certain libellé dans le projet de résolution de la Commission des droits de l'homme sur le racisme et elle a demandé l'élimination du délit de faciès. Elle a également organisé une délégation de défenseurs des travailleurs ménagers à une session du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Elle a accueilli l'Expert indépendant des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme à Washington, dans le cadre de sa mission d'enquête aux États-Unis, et a aussi accueilli la réunion initiale de planification de la société civile pour l'établissement d'un rapport parallèle au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

## 9. Institut d'études sur la sécurité

Statut consultatif spécial depuis 2001

### I. Introduction

Il s'agit d'un institut panafricain de recherche sur les politiques appliquées, qui a son siège à Pretoria et des bureaux au Cap, à Nairobi et Addis-Abeba. En janvier 2008, la première enquête mondiale des centres de réflexion a retenu le nom de l'organisation comme centre important de réflexion en Afrique subsaharienne.

### Modifications importantes apportées à l'organisation

Pendant la période considérée, l'organisation a ouvert des bureaux régionaux en Afrique du Sud, en Éthiopie et au Kenya.

### II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies

Pendant la période considérée, l'organisation a mené plusieurs activités sur les questions traitées par les Nations Unies, notamment a) une formation pour la paix, à l'intention des chefs des services de police des pays d'Afrique australe et orientale, b) un stage sur la corruption et la gouvernance, comprenant un projet commun avec le PNUD et l'association *Transparency International* pour aider les parlementaires africains à appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption, et c) un stage sur la criminalité organisée et le blanchiment de l'argent au cours duquel les délégués des gouvernements des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont repéré les obstacles à la ratification de la Convention contre la criminalité transnationale organisée. L'organisation a également tenu des séminaires de haut niveau sur la réforme des Nations Unies, organisés par l'ex- Vice-Recteur de l'ONU à Tokyo, et une conférence accueillie par le Gouvernement norvégien et le Gouvernement sud-africain sur les aspects multidimensionnels intégrés des missions de maintien de la paix des Nations Unies. À la Conférence des Nations Unies pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York en 2006, l'organisation, par son programme « Gestion des armes » et avec d'autres organisations africaines et internationales de la société civile, s'est efforcée d'améliorer l'effort mondial mené contre le trafic des armes légères. Elle a également engagé activement les gouvernements africains à appliquer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'organisation est la seule ONG africaine à participer à la réunion internationale d'experts de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines. Elle a également contribué à l'application a) du Programme d'action des Nations Unies pour éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2001), b) le Protocole des Nations Unies relatif à la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, éléments et munitions (2001), c) le Traité sur la non-prolifération nucléaire (1968) et d) la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (1972). Par son programme sur le

secteur de la défense, l'organisation a contribué à la mise au point d'un ensemble d'éléments de réforme du secteur de la sécurité et de l'égalité des sexes, mis au point par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées. Elle a également publié une étude sur le Groupe d'experts des Nations Unies et a été représentée au Groupe d'experts du Conseil de sécurité sur le Libéria.

## **B. Coopération avec des organes des Nations Unies**

L'organisation a signé des mémorandums d'accord avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et avec l'UNESCO. Elle est également membre du réseau d'instituts des Nations Unies et est en relation avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; elle a été représentée à des sessions de la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale. Un projet commun de recherche du programme « Corruption et gouvernance » et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime se poursuit en coopération avec des partenaires locaux et internationaux au Libéria, en Mauritanie et au Togo pour faciliter l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Par son programme « Sécurité environnementale », l'organisation collabore avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement à la préparation d'un manuel de formation pour une police de l'environnement et d'autres organismes d'application de la loi.

## **C. Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement**

**Objectif 3.** L'organisation a participé à des ateliers sur l'organisation des femmes et de la consolidation de la paix en Afrique et pour accroître la présence des femmes dans les forces de défense.

# **10. National Council on Family Relations**

## **Statut consultatif spécial depuis 2005**

### **I. Introduction**

Fondé en 1938, le *National Council on Family Relations* cherche à faire comprendre le fonctionnement des familles, par des recherches et avec des éducateurs et des praticiens dans plusieurs pays. Le Conseil publie des périodiques spécialisés sur le mariage et la famille, des études appliquées sur la famille et la théorie de la famille, et organise chaque année des conférences qui sont très courues.

## **A. Objectifs de l'organisation**

L'organisation offre un moyen de formation des chercheurs sur la famille, des éducateurs et des praticiens et, dans cette instance, ceux-ci peuvent échanger des connaissances et faciliter leur diffusion au sujet de la famille et des relations familiales; elle établit des normes professionnelles et travaille au bien-être de la famille.

## **B. Modifications importantes apportées à l'organisation**

Pendant la période considérée, l'organisation a créé son troisième périodique spécialisé sous le titre *Journal of Family Theory & Review*.

## **II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies**

Pendant la période considérée, dans le cadre de la Conférence des ONG dotées du statut consultatif, l'organisation a) a aidé à établir les rapports sur les travaux des réunions du Comité des ONG sur la famille, b) a siégé aux comités directeurs du Comité des ONG sur la famille (pour cela le conseil a travaillé avec le Département des affaires économiques et sociales pour célébrer en 2009 la Journée internationale de la famille) et avec le Comité des ONG sur les droits de l'enfant (pour cela le conseil a célébré le quinzième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant) et c) le Conseil a été représenté à des réunions du Comité des ONG sur la condition de la femme, du Comité des ONG sur le vieillissement et du Comité des ONG sur la santé mentale. Le Conseil était également représenté à des réunions de l'UNICEF et aux sessions de l'Assemblée générale en 2006, ainsi qu'à la quarante-quatrième session de la Commission du développement social et à la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, tenues à New York en 2006. L'organisation a assisté à la Conférence pour les ONG organisée par le Département de l'information, tenue à Paris en 2008, ainsi qu'à une réunion parallèle à cette conférence.

## **11. Union des juristes arabes**

### **Statut consultatif spécial depuis 1977**

#### **I. Introduction**

L'Union des juristes arabes a été créée le 15 janvier 1975. Elle s'occupe en particulier de diffuser et d'appliquer le droit international humanitaire et de militer pour le respect des droits de l'homme et la culture de la tolérance.

#### **Objectifs de l'organisation**

L'Union des juristes arabes travaille au développement du droit arabe et à son unification. Elle utilise son expérience et son appui juridique au profit des organisations arabes et internationales concernées par la justice et cherche à améliorer leur performance et leurs capacités.

## **II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies**

Pendant la période considérée, l'Union des juristes arabes a augmenté son engagement dans les activités des Nations Unies, en particulier s'agissant des droits de l'homme et du droit humanitaire. Elle a aussi intensifié ses efforts de soutien au Conseil économique et social par ses travaux et ses activités. Elle a assisté à plusieurs conférences et réunions d'autres organismes des Nations Unies et fait des déclarations écrites ou orales aux sessions de la Commission des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme. Elle a également organisé des manifestations parallèles avec d'autres ONG durant ces sessions pour mobiliser les ONG et la communauté internationale sur diverses questions.

### **A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires**

De la première à la neuvième sessions du Conseil des droits de l'homme, à Genève, l'organisation a fait des déclarations orales sur plusieurs questions : a) la défense des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, b) la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, c) les rapports de 2007 et 2008 du Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, et d) le respect de la légalité et des droits de l'homme. L'organisation a également assisté à une table ronde sur les droits de l'homme et la paix et à des manifestations parallèles sur l'indépendance des juges et des avocats, le droit à la santé et à un environnement salubre, le droit à la santé dans le contexte des conflits armés et la situation des droits de l'homme en Iraq. Pendant la période considérée, l'organisation a également assisté aux sessions extraordinaires du Conseil des droits de l'homme et aux soixante et unième et soixante-deuxième sessions de la Commission des droits de l'homme.

### **B. Coopération avec des organes des Nations Unies**

En 2007 et 2008, l'organisation a coopéré avec le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban.

#### **Information supplémentaire**

L'Union des juristes arabes a lancé un programme sur les conséquences du droit international humanitaire avec la coopération du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Association jordanienne des juristes, pour diffuser les principes du droit international humanitaire et de la Déclaration des droits de l'homme, en particulier la protection des civils en droit international humanitaire. À ce sujet, elle a organisé plusieurs colloques sur les limites et les perspectives de l'action humanitaire dans l'aide apportée aux victimes des conflits armés, la protection des réfugiés et des personnes déplacées en droit international humanitaire, la défense de la propriété culturelle dans la même optique, ainsi que les médias et le droit international humanitaire.



## **12. Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies**

### **Statut consultatif spécial depuis 1981**

#### **I. Introduction**

L'organisation rassemble les anciens stagiaires et boursiers des Nations Unies pour travailler surtout sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, mais elle a progressivement élargi son rôle à d'autres questions socioculturelles, financières, économiques et environnementales. L'organisation cherche également à susciter une meilleure prise de conscience grâce à des ambassadeurs de bonne volonté et des messagers d'espoir. En 2008, l'organisation a célébré le trentième anniversaire de sa fondation, tenu sa quatrième cérémonie de remise de prix et organisé une réunion spéciale du Groupe des stagiaires et boursiers de 1948. Ont assisté à cette réunion les membres du Groupe, des hauts fonctionnaires de l'organisation et plusieurs hôtes distingués.

#### **II. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies**

Pendant la période considérée, l'organisation a observé le soixantième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a envoyé des délégations à plusieurs conférences sur des questions telles que le financement du développement, la coopération internationale en matière fiscale, la science et la technologie au service du développement, ainsi qu'à des débats de haut niveau sur l'innovation – sur des questions telles que la fragilité de la Terre, le climat, la météorologie, les ressources, l'exploitation et la durabilité. Elle a également entrepris des études sur des questions relatives à l'eau, au changement climatique, au déboisement et a dépêché des délégations ou des représentants à des réunions sur les problèmes de la diversité, des migrations internationales et du développement, ainsi que sur l'élimination du racisme et les effets de la traite transatlantique des esclaves. L'organisation a élargi son appui au bien-être des populations autochtones, en particulier les Garifuna, avec l'Instance permanente sur les questions autochtones et la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

#### **Activités conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement**

L'organisation a diffusé des informations sur les OMD, milité pour leur réalisation grâce à ses représentants et émissaires dans diverses enceintes, et cela a suscité un intérêt pour la viabilité et l'utilité de ces objectifs. Elle préconise leur réalisation, fait connaître leurs causes et milite pour la Déclaration et le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pendant la décennie 2001-2010.